

ATELIER CITOYEN SUR LA POLITIQUE DES TRANSPORTS DANS LA VALLÉE DU RHÔNE ET VERS L'ESPAGNE

LES RAISONS D'UN DÉBAT PUBLIC

Le couloir rhodanien et son prolongement jusqu'à l'Espagne en Languedoc-Roussillon constituent un des axes majeurs de transport ferroviaire, fluvial et routier de notre pays. Pour le gouvernement, son bon fonctionnement est une condition nécessaire au développement de notre économie. Jusqu'ici, pour répondre à la demande croissante de mobilité et gérer les contraintes, la solution utilisée a été d'augmenter régulièrement l'offre de transport en construisant de nouvelles autoroutes ou des lignes ferroviaires à grande vitesse. Aujourd'hui, et plus encore demain, la politique à mettre en œuvre nécessite une réflexion approfondie. Car, même au-delà de la réalisation de toutes les infrastructures actuellement envisagées, la démographie, le tourisme, la croissance économique, la demande de mobilité vont probablement entraîner une augmentation régulière des déplacements dans la vallée du Rhône et vers l'Espagne. Cette situation aurait pour conséquences une plus grande congestion routière et, en dépit des progrès de la technologie, une augmentation des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que d'autres impacts environnementaux : polluants locaux, bruit, détérioration des paysages, de la biodiversité, du régime et de la qualité des eaux.

Constatant cette dégradation prévisible du fonctionnement des transports dans la vallée du Rhône et vers l'Espagne, le gouvernement a considéré qu'il était indispensable d'étudier toutes les orientations souhaitables pour améliorer la situation présente et à venir dans le respect des engagements internationaux de la France, notamment en matière de protection de l'environnement et de la santé. Le 27 mai 2005, le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, le ministre de l'écologie et du développement durable et le secrétaire d'État aux transports et à la mer ont saisi la Commission nationale du débat public de cette problématique. Par décisions du 6 juillet 2005, la Commission nationale du débat public a décidé d'organiser un débat public sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien, et a nommé M. Philippe Marzolf président de la Commission particulière du débat public.

LE DÉBAT PUBLIC SE DÉROULERA DU 27 MARS AU 26 JUILLET 2006

Avec ce débat public, le gouvernement entend être éclairé tant sur la perception du fonctionnement actuel et futur du système de transport que sur l'acceptabilité locale des différentes mesures susceptibles d'avoir un impact sur ce système de transport. Les réponses à ces questions lui permettront ensuite, en concertation avec les collectivités locales concernées, d'orienter les études futures à lancer sur les différents projets ou mesures envisageables, en tenant compte des enjeux de développement des territoires, de la préservation de l'environnement, du niveau de service aux usagers.

L'ATELIER CITOYEN : UNE DÉLIBÉRATION DE SIMPLES CITOYENS POUR ALIMENTER LE DÉBAT PUBLIC

L'organisation d'un débat public sur une politique générale et non sur un projet particulier réclame la mise en place de formes de participation adaptées pour remplir les principes qui fondent la confiance du public. C'est pourquoi la **Commission particulière du débat public** a souhaité organiser dans le cadre de ce débat public un **Atelier citoyen**, en s'inspirant des conférences de citoyens organisées à l'origine par l'office danois d'évaluation technologique (l'équivalent de notre Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques).

Pour répondre à la détérioration de la situation des transports dans la vallée du Rhône et vers l'Espagne, les solutions habituelles ne suffisent plus. Le débat public est ouvert pour définir une politique plus globale. Mais la politique de transport à mettre en œuvre qui respecte l'environnement et la santé est l'objet de controverses. La principale originalité de l'Atelier citoyen est alors d'instaurer un dialogue direct sur ces controverses entre des experts et de simples citoyens lors de l'**Audition citoyenne**. Pour que cette audition publique soit enrichissante, les citoyens auront été préalablement informés sur les questions qui font débat, afin qu'ils puissent formuler leur propre avis sur la politique à mettre en œuvre. L'Atelier citoyen est ainsi une manière d'associer des citoyens à la formation des choix publics. Son organisation est une première dans le cadre d'un débat décidé par la Commission nationale du débat public.

Plus précisément, la Commission particulière du débat public souhaite que :

- des citoyens **exposent leur perception du fonctionnement actuel et futur des transports dans la vallée du Rhône et vers l'Espagne**
- **et formulent les problèmes auxquels il leur semble nécessaire d'apporter des solutions.**

La Commission particulière du débat public attend ensuite que :

- l'Atelier citoyen alimente le débat public par **des considérations argumentées sur les orientations pour le futur de la politique des transports et les mesures qu'il faut mettre en œuvre rapidement pour infléchir les tendances actuelles.**

C'est par le débat et le dialogue entre les différentes sensibilités rassemblées dans l'Atelier citoyen qu'émergera une intelligence collective sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien. Celle-ci viendra enrichir les points de vue émanant de collectivités publiques, d'organismes économiques, d'organisations socioprofessionnelles et d'associations qui s'exprimeront dans le débat public.

Un **Comité de pilotage** a été constitué par la Commission particulière du débat public pour organiser l'Atelier citoyen de manière autonome et neutre. Sa composition reflète la pluralité des sensibilités dans le domaine des transports de voyageurs et de marchandises. Ce Comité garantit la diversité du groupe de citoyens recrutés par l'IFOP. Il sélectionne les formateurs pouvant intervenir durant la formation dont il garantit le pluralisme. Il aide le groupe de citoyens dans le choix des experts qui débattent avec eux lors de l'Audition citoyenne dont il garantit le caractère contradictoire.

LE DÉROULEMENT DE L'ATELIER CITOYEN

L'**Atelier citoyen** est un événement consistant à réunir un groupe de seize citoyens reflétant la diversité de la population des trois régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon pour **délibérer sur le futur des transports dans la vallée du Rhône et vers l'Espagne**. Après avoir été pleinement averti des questions en débat pendant **trois week-ends d'information** et après avoir auditionné les acteurs du débat public, le groupe délibère à l'issue de l'**Audition citoyenne** et formule son avis et ses recommandations. L'avis et les recommandations du groupe sont diffusés par la Commission particulière du débat public sous la forme d'un **Cahier de l'Atelier citoyen** pour alimenter les échanges entre les acteurs du débat public.

TROIS WEEK-ENDS D'INFORMATION

Les participants à l'Atelier citoyen sont donc rassemblés pendant trois week-ends d'information, au cours desquels ils débattent avec des conférenciers sélectionnés par le Comité de pilotage ou par les membres de l'Atelier eux-mêmes pour acquérir l'information la plus complète possible sur les enjeux des transports dans la vallée du Rhône et vers l'Espagne et les controverses que suscite la politique à mettre en œuvre pour en assurer le bon fonctionnement futur.

Premier week-end du vendredi 3 mars au soir au dimanche 5 mars ;

Second week-end du vendredi 17 mars au soir au dimanche 19 mars ;

Troisième week-end du vendredi 31 mars au soir au dimanche 2 avril.

Les trois week-ends de formation se tiennent à Avignon.

Les conférenciers apportent à l'Atelier citoyen les données de base nécessaires à la compréhension des principaux mécanismes politiques, socioéconomiques et environnementaux du fonctionnement actuel et futur des transports dans la vallée du Rhône et vers l'Espagne. Ils ont également pour rôle d'expliquer les termes des principales controverses au sujet des choix à faire et d'exposer les différentes thèses en présence. Le Comité de pilotage veille à la pluralité et à l'honnêteté de l'information délivrée au groupe.

Entre les différentes interventions de conférenciers, de très larges plages de temps sont réservées aux discussions entre les membres de l'Atelier citoyen, **les animateurs** étant les seules personnes autorisées à assister à ces discussions internes. Les animateurs ont pour rôle d'assurer la qualité des échanges au sein de l'Atelier et la participation équilibrée de tous les membres, de créer un climat d'écoute et de confrontation constructive et d'aider à la formalisation des positions individuelles et collectives.

Par ailleurs, le Comité de pilotage remet aux participants à l'Atelier citoyen une documentation et des articles de presse qu'il a sélectionnés afin qu'ils puissent, chez eux, compléter les informations reçues à Avignon.

UNE AUDITION CITOYENNE : SAMEDI 22 AVRIL AU PALAIS DES PAPES À AVIGNON

Le samedi, l'Atelier citoyen auditionne les élus, représentants d'intérêts économiques, sociaux et environnementaux ou les experts qu'il a choisi d'inviter pour répondre à ses questions. L'Audition permet ensuite au groupe de citoyens de délibérer pour formuler son propre avis en toute connaissance des divers points de vue portés par les acteurs du débat public.

L'Audition citoyenne est publique et la presse est conviée à y assister. Mais, les possibilités d'intervention du public sont limitées et ses formes décidées par le groupe de citoyens afin de s'assurer que tous les points de vue ont bien été entendus.

UNE DÉLIBÉRATION PUBLIÉE COMME *CAHIER DE L'ATELIER CITOYEN*

Le dimanche 23 avril, les participants à l'Atelier se retirent pour délibérer et rédiger le document final qui présente les conclusions de leurs travaux. L'Atelier citoyen se conclut par un **rendu public** de ses travaux :

- le document final est solennellement remis par le groupe à la Commission particulière du débat public le dimanche 23 avril au soir,
- il est immédiatement transmis aux autorités et aux médias.

La Commission particulière publie le *Cahier de l'Atelier citoyen* et le diffuse dans le débat public pour qu'il soit discuté à égalité avec les *cahiers d'acteurs* proposés par d'autres participants au débat. La Commission invite également le groupe, s'il le souhaite, à présenter ce cahier de l'Atelier citoyen lors d'une audition publique organisée en mai.

LA COMPOSITION DE L'ATELIER CITOYEN

Les participants à l'Atelier citoyen sont recrutés par l'IFOP de manière à refléter la diversité de la population des trois régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon selon le maximum de critères possibles :

- le département et la catégorie de commune d'habitat,
- le sexe,
- l'âge,
- la profession,
- le niveau d'études
- la proximité partisane,
- le niveau d'intérêt pour les questions de société...).

Mais l'Atelier citoyen ne prétend pas être statistiquement représentatif de cette population.

Prénom	Âge et profession	Département
Amélie	24 ans, astrologue par téléphone	Drôme
Ouria	24 ans, juriste dans un cabinet d'avocats	Bouches-du-Rhône
Sabrina	24 ans, au chômage (avant : développeur d'applications informatiques)	Isère
Brigitte	44 ans, employée de maison	Pyrénées orientales
Nadine	51 ans, formatrice pour adultes en entreprise	Rhône
Anne	55 ans, retraitée de la fonction publique	Drôme
Joëlle	56 ans, préretraîtée, commerciale dans le textile	Alpes de Haute-Provence
Alixé	57 ans, gestionnaire de ressources humaines	Bouches-du-Rhône
Marcienne	59 ans, au chômage	Hérault
Redouane	25 ans, employé de guichet	Vaucluse
François-Régis	32 ans, magasinier cariste	Rhône
Lionel	44 ans, photographe commerçant	Gard
Mathieu	44 ans, sans travail (allocation handicapé)	Loire
Amar	56 ans, maçon qualifié	Var
Alain	63 ans, retraité, ancien chef d'entreprise	Rhône
Jean	72 ans, retraité, ancien technico-commercial	Aude

Pour éviter toutes pressions intempestives, l'IFOP, le Comité de pilotage et les animateurs prennent l'engagement qu'en aucun cas, l'identité et les coordonnées des membres de l'Atelier citoyen ne seront révélées avant l'Audition citoyenne. De leur côté, les participants s'engagent à préserver la confidentialité de leurs travaux jusqu'à l'Audition citoyenne.

Les animateurs de l'Atelier citoyen sont :

Jean-Pierre TIFFON, psychosociologue,

Sarah MÉLHENAS, psychosociologue.

Ils sont assistés d'un stagiaire :

Ingrid TAFERE, étudiante en master de philosophie à l'Université de Provence.

LA COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Jean-Michel FOURNIAU, sociologue, directeur de recherche à l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS, Département économie et sociologie des transports), Aix-en-Provence ;

Daniel BOUDOIN, spécialiste en aménagement logistique, chercheur au CRET-LOG, laboratoire de recherche en sciences de gestion spécialisé en logistique de l'Université de la Méditerranée, Aix-en-Provence ;

Éric BRASSART, ingénieur général des ponts et chaussées, Aix-en-Provence ; remplacé à partir de mars 2006 par Yves COUSQUER, ingénieur général des ponts et chaussées, Conseil général des ponts et chaussées, Paris ;

Robert JOUMARD, spécialiste en environnement, directeur de recherche à l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (Laboratoire transports et environnement), Bron ;

Olivier KLEIN, socio-économiste, enseignant-chercheur au Laboratoire d'économie des transports et à l'École nationale des travaux publics de l'État, Vaulx-en-Velin ;

Sylvain LAVELLE, philosophe, chercheur au centre Éthique, technique et société de l'Institut catholique des Arts et Métiers de Lille ;

Laurence MONNOYER-SMITH, maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'Université de technologie de Compiègne ;

Charles RAUX, économiste, chercheur au Laboratoire d'économie des transports (CNRS), Lyon ;

Sandrine RUI, maître de conférences en sociologie à l'Université Victor Segalen de Bordeaux.

Le Comité de pilotage est assisté d'un **secrétariat scientifique** composé de :

Gérard CLAISSE, socio-économiste, directeur de recherche au Laboratoire d'économie des transports et à l'École nationale des travaux publics de l'État, Vaulx-en-Velin ;

Gilles COSTA, socio-économiste, ingénieur de recherche à l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (Unité Systèmes productifs, logistique et organisation des transports), Arcueil ;

Odile HEDDEBAUT, socio-économiste, chercheur à l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (Département économie et sociologie des transports), Lille.

Pour toute information sur l'Atelier citoyen, vous pouvez joindre Jean-Michel FOURNIAU à l'INRETS, au 01 47 40 72 26.